

Soyez en première ligne pour améliorer l'impact de votre outil de production.



C'est quoi ?

Un soutien financier à hauteur de 50% du coût du projet d'investissement (montant maximum de 50 000€).

Pour quels projets ?

La Métropole de Lyon souhaite soutenir financièrement les investissements des TPE et PME productives permettant de réduire significativement l'impact environnemental de leur outil de production.

Pour qui ?

Les entreprises TPE, PME et ETI.

Exemples de projets

- Amélioration de l'efficacité énergétique d'une ligne de production.
- Transition vers un procédé de fabrication plus sobre, optimisation d'un outil de production pour réduire ses impacts environnementaux.
- Acquisition de systèmes de pilotage ou d'outils de mesure.
- Modification d'une ligne de production permettant la massification d'un process d'économie circulaire.

MÉTROPOLE

GRAND LYON

Conditions d'éligibilité des projets :

- avoir un impact sur la transition écologique de l'entreprise ;
- être à un niveau avancé de maturité (mise en œuvre ou consolidation) ;
- être réalisable sur 12 mois.

Ne sont pas considérés comme éligibles les projets :

- d'études, audits, recherches, emplois, formations ;
- de mises à jour réglementaires ;
- proposés par des entreprises offreuseuses de solutions sans production liée.

Calendrier

LANCEMENT DE L'AAP
« Transition des outils
de production »

→ 1^{er} mars 2024

CLÔTURE DE
L'AAP

→ 1^{er} mai 2024
inclus

INSTRUCTION
DES DOSSIERS

→ juin 2024

ATTRIBUTION

→ octobre
2024

Où se renseigner ?

Des questions ?

→ aaptransition@grandlyon.com

Téléchargez le dossier de candidature à

[https : www.grandlyon.com/appels-a-projets](https://www.grandlyon.com/appels-a-projets)

La Métropole de Lyon renforce le pouvoir d'agir des entreprises pour réaliser leur transition environnementale, sociale, économique en mettant à leur disposition des dispositifs d'accompagnement et de financement.

MÉTROPOLE

GRAND LYON